dont on se souvient la brillante victoire remportée dans un combat récent sur le boxeur anglais Driscoll.

Voici le programme détaillé de la fête. — Première partie: 1. Ouverture par la « Fanfare des Intimes » ; 2. Entrée des gymnastes ; 3. Travail simultané aux arçons ; 4. Démonstration de canne (Mainguet-Desruelles) ; 5. Intermède comique; 6. John en liberté (coachon dressé).

2e partie : 1. Fanfare des Intimes ; 2° Scène *militaire* ; 3° Démonstration de boxe française (Mainguet et Desruelles) ; 4° Exercices à la barre fixe ; 5° Assaut de boxe (Mainguet et Desruelles) ; 6° Ballet de clowns et clownesses.

TIR AUX OIES

Mouvaux. — Arrêt du car électrique, en face de la « Pelle d'Or », chez M. Henno, estaminet du « Bon Tisserand » pavé de Roubaix. Dimanche 24 décembre 4899, Grand Tir aux oies, offert aux amateurs et donné par MM. Emile Delacroix et E. Henno. Il y aura une oie par 2 tireurs. Prix de la pièce 3 fr. La distance du tir sera de 38 mètres. L'inscription commencera à 3 heures et le tirage au sort se fera à 4 heures. Le tir est couvert. Après le tir, une magnifique pendule sera tirée au sort. 60657

JEU DE BILLARD

Roubaix. — L'importante partie de billard qui a eu lieu chez M. Bauwens, rue Boucher de Perthes, avait attiré considérablement de personnes; il est vrai que deux joueurs renommés MM. Florimond et H. Leclercq, se sont mesurés à ce tournoi, ce qui a provoqué une animation inusitée. L'enjeu était de 400 fr. à 1.000 points. H. Leclercq est resté vainqueur de cette lutte. Le rendage de cette belle partie aura lieu dimanche chez M. Burcourt, rue Pellart, 47. Florimond espère prendre une revanche éclatante, il donne 600 points d'avance à son adversaire Leclercq. L'enjeu est de 400 fr. On commencera à 5 heures précises. Ce jour-là et les jours suivants, grande ducasse à pierrots.

COMBATS DE COCQS

Roubaix. — Les habitués qui s'étaient donné rendez-vous, *jeudi soir à six heures*, chez M. Noppe, estaminet du Bon-Vivant, angle des rues des Champs et de la rue de l'Espérance ont assisté à une intéressante partie de cocqs qui se livrait contre les Bouchers de l'Abattoir de Roubaix ; il s'agissait d'un 2 de 3 pour 50 francs, avec paire de plaisir à dix francs. Les adversaires avaient réservé d'excellents sujets pour le combat qui a été excessivement animé et au cours duquel des paris élevés ont été tenus des deux côtés. En voici les résultats : La deuxième paire n'a pas décidé. Le Bon Vivant a gagné la première paire. Les bouchers ont gagné la troisième. En conséquence partie nulle.

— La partie qui a eu lieu chez M. Félicien Descamps, rue du Tilleul, avait attiré beaucoup de monde ; on jouait un 2 de 3 pour 50 francs, contre L. Stien, de la rue Lafontaine. L. Stien a gagné les première et deuxième paires ; Félicien Descamps a gagné la troisième paire. L'animation a été grande pendant toute la durée de ce combat et les paris n'ont pas fait défaut.

— Beaucoup d'amateurs étaient réunis hier soir, à huit heures, chez M. Debuskère, cabaretier, pour suivre une belle partie de coqs contre les becs d'acier, de Wattrelos ; on jouait un de 2 de 3 pour 30 francs, avec paires de plaisir à 5 francs. Les coqs mis au parc ont été très appréciés des amateurs présents et les paris ont été sérieusement tenus. En voici les résultats : La 1re paire n'a pas décidé ; Debuskère a gagné la 2e paire et perdu la 3e paire.

Roubaix. — Dimanche 24 décembre, chez Derache contre l'Enfant Perdu, 2 de 3 pour 50 fr.

— Lundi 25 décembre, A l'Enfant Perdu contre Decraene 2 de 3 pour 50 fr.

— Dimanche 7 janvier 1900, A l'Enfant Perdu contre l'Ours, 2 de 3 pour 50 fr.

— Dimanche 14 janvier chez Constant du Bas-Chemin, 2 de 3 mort pour 50 fr.

— Lundi 22 janvier, A l'Enfant Perdu contre Constant du Bas-Chemin.

— Dimanche 24 décembre, à midi, essayage de coqs; les amateurs qui ont des sujets à essayer peuvent se présenter à l'heure dite. 56832d

— Lundi 25 décembre 1899, A l'Enflé, 3|5 pour 200 francs paires de plaisir à 20 fr. contre la société du Grand Parc, de chez Delbart. Mise au parc à 5 heures précises. 56590d

Croix. — Dimanche 24 décembre chez M. Doutreligne, Aux Champs-Elysées, rue de la gare, attaque d'un 3 de 5 pour 50 fr. contre Bacq de Wasquehal. Cette partie promet d'être des plus intéressantes car on verra battre de très bons gros coqs. Mise au parc à 3 heures précises afin de pouvoir battre le jour. Après la partie grande ducasse à pierrots. 60665d

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Roubaix. — La société l'Eclair-Allé, établie chez M. Lecerf-Desfontaignes, 127, rue de Tourcoing, a, dans sa dernière réunion, renouvelé sa commission comme suit : Président, *Jules Duquenne* ; vice-président, Arthur Nicaisse ; secrétaire, J.-B. Savary ; trésorier, Louis Lecerf ; chef du matériel, Prouvost ; Commissaires, Denayère et Vandervelle. 60670d

Tourcoing. — Dimanche 24 décembre, 5e exposition nationale de pigeons voyageurs organisée par la société le Nord Colombophile, café Delvoye, place de la République : Catégories : Bleus ; écaillés foncés ; écaillés clairs; roux ; meuniers ; vieux et jeunes. 250 fr. de prix d'honneur en objets d'art et médailles plus un don de M. Vaissier à l'amateur obtenant le plus beau résultat dans la catégorie des jeunes. Catégorie supplémentaire (types de pigeons) : Une médaille de bronze (grand modèle), au plus beau type mâle et une au plus beau type femelle. La mise est fixée à 1 fr. 50 par pigeon dont 1 fr. pour prix et 0,50 c. pour frais. L'entrée de l'exposition aura lieu le dimanche 24 décembre à 11 h. du matin jusque 6 h. 1|2 du soir. Pour renseignements complimentaires, s'adresser au siège de l'exposition où des prospectus seront à la disposition des intéressés. 60649d

Tourcoing. — MM. Emile Loquet et Louis Decottignies, exposeront leurs pigeons chez Mme veuve Losfeld, cabaretière « Au Rivage, près du pont du canal, au Blanc-Seau.

JEU DE BOULE A LA PLATINE

Roubaix. — La société établie chez M. Joseph Dupont, Au Moviart, rue des Vosges, derrière la gare, rappelle aux amateurs de boule à la platine que c'est dimanche 24 décembre, son jeu de 300 francs de prix en espèces. 4 mises pour 1 fr. 60. 60634

TIR AUX LAPINS

Wattrelos, arrêt du car électrique, Grande-Place, chez M. Périn-Delcroix, café Belle-Vue, lundi 25 décembre 1899, grand tir aux lapins offert aux amateurs. Il y aura un lapin par tireur. Prix de la mise : selon le poids. La distance du tir sera de 38 mètres. Le tirage au sort se fera à 3 heures 1|2. La commission sera tirée au sort. Le tir est couvert et chauffé. Des fusils et des cartouches seront à la disposition des amateurs. Le tireur sera responsable des accidents qu'il pourrait occasionner. 60666

SAVON AU MUSC DU LÉKÉLÉ, N° 29.
Pâte onctueuse, parfum puissant.

Chronique Locale
ROUBAIX

Ce numéro comprenant six pages ne doit être vendu que CINQ centimes.

La question des transports préoccupe plus que jamais l'industrie et le commerce de nos deux places. Nous recevons aujourd'hui encore la lettre suivante :

« Tourcoing, le 20 décembre 1899.

» Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

» Votre *journal d'hier* relate les doléances du commerce au sujet du transport du charbon, et le préjudice qui peut en résulter.

» La situation est la même pour les laines, tant pour les arrivages que pour les expéditions.

« Tous les services sont surmenés, tout le monde se plaint, et cherche, par tous moyens, à se libérer d'une situation aussi fâcheuse.

» Mais qui prendra l'initiative d'une démarche ? Les gares de Roubaix-Tourcoing sont encombrées, la place manque, le matériel manque, le personnel est insuffisant, en un mot, les expéditions ne se font pas, et les réceptions sont entravées.

« Le travail en général souffre de cette situation qui paraît inextricable, car on ne sait à qui s'adresser pour trouver le remède.

» Qui donc y peut quelque chose ?

» Les chefs de gare ? On ne peut au contraire que se louer des efforts qu'ils font.

» Les commissionnaires de transport ? Mais ils font déjà plus que leurs forces, et c'est presque cruel d'exiger qu'ils fassent l'impossible.

» Les Chambres de commerce ? Elles ont déjà donné leur note, ainsi que d'autres.

» Et tout le monde en arrive à se demander : Qui donc pourra agir ?

» Eh bien, il nous est avis qu'il y a à Lille un homme qui peut et doit agir au nom de la Compagnie du Nord.

» Il serait donc à souhaiter que le commerce tout entier, représenté par une délégation importante, aille demander à ce haut fonctionnaire quelles mesures l'on compte prendre, tant à Tourcoing-Roubaix qu'à Dunkerque, pour permettre au commerce d'expédier sa marchandise et de la recevoir.

« Il faut que les gares se débarrassent du gâchis, et que des mesures soient prises pour que le commerce des laines compte un peu plus dans les comptes de la Compagnie du Nord.

» Il serait aussi beaucoup à désirer que les gares soient amenées à fournir au commerce le matériel convenable pour lui permettre de profiter des prix du tarif spécial 20 et autres, auxquels il a droit, mais dont il ne profite pas bien souvent, faute d'un matériel convenable.

» Puisse notre voix être entendue par des hommes d'initiative, résolus à s'occuper de la question des transports comme de toute autre question commerciale.

» Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération.

» *Un groupe de commerçants*

» *P.-S.* — Dans quelques jours, Dunkerque va recevoir cinq à huit vapeurs chargés de laines. Quelles mesures va-t-on prendre pour fournir le matériel ? »

Ainsi que nous le disions hier, la Chambre de Commerce de Roubaix a obtenu de la Compagnie du Nord des assurances formelles à propos du transport des laines de Dunkerque à Roubaix. Nous aimons à croire que, de ce côté du moins, les craintes de nos correspondants d'aujourd'hui ne seront pas justifiées.

Mais la question se pose encore tout entière pour les charbons, depuis surtout que le froid a arrêté les transports par eau.

On nous assure que plusieurs établissements souffrent depuis longtemps, de la pénurie de combustible et que certains d'entre eux, réduits à la portion congrue, devront chômer à bref délai.

C'est là, on le voit, un état de choses très fâcheux et plein de dangers pour l'industrie locale.

Aussi serions-nous heureux de pouvoir enregistrer bientôt une note pleinement rassurante de la Compagnie du chemin de fer.

La question de l'Espierre et le roi des Belges. — M. Vincent, notre nouveau préfet, assistait, mardi soir, à Bruxelles, à un grand dîner parlementaire donné par le roi des Belges. Le roi s'est assez longuement entretenu avec M. Vincent. De part et d'autre, l'espoir a été émis que bientôt cesseront les conflits qui, par intermittence, surgissent, dans le département du Nord, entre ouvriers français et belges.

Le nouveau préfet a déclaré qu'il tiendrait la main à ce que la liberté du travail fût assurée aux Belges qui seront ses hôtes, et a ensuite annoncé au roi qu'il était autorisé à promettre une très prochaine et très satisfaisante solution de la question de l'Espierre.

Les congés du nouvel an. — Le congé du Nouvel an, dans les écoles primaires, s'étendra du 1er janvier au lundi 8 janvier, en raison des deux jours supplémentaires accordés, l'un par le nouveau préfet, l'autre par M. Pierre, à l'occasion de son départ.

Dans l'enseignement. — Ont obtenu des bourses d'enseignement primaire supérieur : à l'école Turgot, Omer Réant, de Lannoy; H. Lambine, de Ligny; E. Dorchies, de Quarouble; à l'école Sévigné: Mlles M. Vanderschooten, de Winnezeele; Marie Beve, de Rumilly; Yvonne Weerts, de Roubaix; Marie Prum, de Winnezeele.

— L'institut Turgot a eu cinq élèves admis, en 1899, à l'école normale de garçons de Douai : A. Leroy, G. François, E. Wazin, Charles Baudhuin, G. Fried.

L'institut Sévigné a fait entrer trois de ses élèves à l'école normale de filles : Mlles C. Leroy, E. Druesne, P. Vandeville.

Les répartiteurs de 1900. — Un arrêté préfectoral en date du 13 décembre, nomme ainsi qu'il suit, les commissaires répartiteurs, pour l'année 1900 ; commissaires résidents : MM. Wichart Désiré, Delesalle Pierre, Thiers Auguste ; non résidents : MM. Loridant-Delneste à Croix, Ferret-Duthoit à Hem.

Commissaires-suppléants : MM. Dhaltuin-Govart ; Dupont-Despature, Jean Henri ; non résidents : MM. Delesalle Désiré à Wasquehal et Duthoit Pierre à Wattrelos.

Ouverture des fourneaux économiques. — Les fourneaux économiques seront ouverts à partir du mardi 2 janvier prochain.

Une assemblée générale de l' « Union syndicale des Vrais Travailleurs de l'Industrie textile. — Dimanche dernier a eu lieu l'assemblée générale des « Vrais Travailleurs », à l'estaminet du Vieux Château d'or, rue Stephenson. Cette réunion très importante avait réuni une nombreuse assistance, en raison surtout du renouvellement de la commission syndicale et du bureau de cette commission.

M. F. Wagnon, président, a prononcé l'allocution d'ouverture, félicitant les honnêtes ouvriers du syndicat d'être venus plus nombreux que jamais assister à cette réunion.

« L'Union syndicale, a-t-il ajouté, a toujours su se tenir à l'écart de la politique qui divise, pour travailler à l'union des vrais ouvriers pour leur bien commun. C'est ce qui fait que le secrétaire accuse, à chaque assemblée syndicale, une augmentation dans le patrimoine syndical ».

M. Wagnon donne ensuite la parole au secrétaire général.

Le secrétaire général lit le procès-verbal qui est adopté sans observation et expose la situation financière bien meilleure que lors de la dernière assemblée générale. Il ajoute que, grâce à la bienveillance des patrons roubaisiens, la commission syndicale a eu la satisfaction de pouvoir secourir quelques-uns des syndiqués atteints par le chômage.

M. Henri Delanglez, un brave ouvrier, membre du Conseil syndical, s'exprime en ces termes:

« Réunis ici en amis et frères, nous désirons tous le bien-être de l'ouvrier. Il ne faut pas être instruit pour présenter ici ses idées, il suffit de les écrire et de les dire de son mieux.

» On entend dire souvent que la classe capitaliste a peu de souci de ses devoirs à l'égard des ouvriers. Il y a du vrai : tous les patrons n'ont pas cette charité chrétienne qu'ils devraient avoir pour les ouvriers dans leurs rapports sociaux, c'est donc à nous qu'il importe de les réveiller par notre attitude digne d'hommes de devoir. Il ne suffit pas de nous grouper, il faut encore nous faire connaître, nous ainsi que nos œuvres.

» J'estime que les patrons et les ouvriers sont les associés d'une même famille; il importe qu'il y ait de l'accord entre eux par une bonne organisation sociale. Il faut être humain et par conséquent détester toute calomnie et toute critique contre autrui et même contre adversaires en cherchant à amener le plus de monde à ses idées par l'exemple et le bon conseil.

» Pour arriver à ce résultat, il faut avoir beaucoup de bonne volonté et combattre l'égoïsme en nous-mêmes, qui nous porte toujours à nous dévouer quand l'intérêt général est en jeu, c'est-à-dire notre propre intérêt. Mais quand il s'agit de se dévouer pour autrui, le dévouement devient souvent nul. Je sais bien qu'il y a en tout homme un fonds d'égoïsme ; mais, si on est humanitaire et si l'on veut le bien de la société, on ne doit pas se laisser guider par l'égoïsme.

» Nous avons été plus nombreux dans notre syndicat, mais beaucoup nous ont abandonnés parce qu'ils croyaient qu'on allait transformer leur situation du jour au lendemain; ils étaient abusés et remplis par cela même d'égoïsme.

» Nous, nous ne serons pas ainsi, nous nous dévouerons et toujours pour servir nos camarades dans toutes les phases de la vie sociale et avoir la conscience du devoir accompli.

» Allons, amis, marchons la main dans la main, c'est notre devoir, sans nous inquiéter de ce qui se passe à droite ou à gauche ; marchons ensemble vers la Vérité et vers la Justice. La Vérité c'est que le globe est assez vaste pour donner du travail à tous les hommes. La Justice c'est que tout homme a droit à la vie, tout homme qui travaille a droit de fonder une famille et de la nourrir ».

M. H. Leblond prend ensuite la parole pour féliciter M. H. Delanglez d'avoir si bien dépeint la situation actuelle des individus dans la vie sociale et stigmatisé l' « égoïsme » envahisseur qui a fait ses ravages aussi bien en haut qu'en bas de l'échelle sociale. C'est pour cela, dit-il, qu'il faut s'unir plus que jamais, former des cercles d'études sociales et arriver ainsi à faire entrer un peu plus de charité dans les rapports entre patrons et ouvriers.

M. Wagnon, président, en peu de mots, remercie les deux camarades qui viennent de parler et dit qu'il va être procédé au renouvellement du Conseil Syndical.

Sont élus : MM. F. Wagnon, H. Dessein, L. Voreux, A. Dellemme, H. Leblond, I. Pox, H. Delanglez, A. Penant et H. Renard de Wattrelos.

Ce Conseil Syndical nomme ensuite son bureau. Sont élus : MM. F. Wagnon, président du Syndicat, H. Dessein, vice-président, L. Voreux secrétaire, A. Dellemme secrétaire adjoint. Un vivat est chanté au président et une quête est faite à la sortie pour un syndiqué.

A la Société de Géographie. — Le comité de la Société de Géographie nous prie d'informer le public que les grilles de la place Chevreul donnant accès à l'amphithéâtre de l'Ecole nationale des Arts industriels ne pouvant s'ouvrir à cause de la gelée, l'entrée, pour la conférence de samedi soir, se fera exceptionnellement par la rue de l'Ermitage.

La température et les communications téléphoniques. — La température rigoureuse, que nous subissons depuis quelques jours, et surtout les brouillards intenses causent une véritable perturbation dans les communications téléphoniques. Les fils chargés de givre se rompent à tout instant, à tel point que les équipes d'ouvriers, chargées des réparations, sont absolument débordées.

Le nouveau règlement des théâtres. — Voici le chapitre II du nouveau règlement des théâtres :

Chapitre II. — *Police intérieure.* — Article 6. — Les spectateurs ne pourront entrer dans les théâtres que par les portes principales affectées au public.

Il est interdit au directeur d'introduire dans la salle aucun spectateur avant l'ouverture des bureaux. Tout spectateur introduit ainsi pourra être expulsé, sans préjudice des poursuites à exercer tant contre le directeur ou tout employé qui aura favorisé l'entrée, que contre le spectateur lui-même.

Art. 7. Il est interdit de stationner dans les escaliers et couloirs ou aux portes d'accès des différentes places, de façon à gêner la circulation.

Art. 8. — Il est défendu d'entrer dans les théâtres avec des parapluies, paletots cirés ou tous autres objets ou vêtements pouvant être une cause de dégradation pour la salle ou d'incommodité pour le public. Ces objets devront être déposés aux vestiaires établis à cet effet. Les spectateurs occupant des places au rez-de-chaussée (fauteuils et pourtours) pourront conserver leurs cannes. Tous les spectateurs pourront conserver leurs manteaux ou pardessus ordinaires.

Art. 9. Il est défendu d'introduire des chiens ou autres animaux dans le théâtre, d'y pénétrer avec des armes.

Art. 10. L'entrée du théâtre est interdite à toute personne portant un enfant à la mamelle.

Les personnes qui auraient avec elles des enfants en bas-âge devront, dans le cas où ces enfants seraient une cause de trouble pour la représentation, sortir immédiatement de la salle.

Article 11. — L'entrée du Théâtre est également interdite aux gens en état d'ivresse et à ceux dont la tenue indécente ou malpropre pourrait blesser les convenances.

Article 12. — Aucune brochure, aucun journal, aucun imprimé ou portrait, etc., ne pourra être vendu ou distribué dans l'intérieur du Théâtre sans l'autorisation de M. le Maire.

Art. 13. — Défense est faite : 1° de placer sur les balustrades des loges, balcons, baignoires, des châles, mouchoirs ou autres objets ; 2° de s'introduire dans aucune partie de la salle autrement que par les portes d'entrée de chaque compartiment ; 3° de poser les pieds sur les chaises, sièges et banquettes ; 4° de fumer dans l'intérieur de la salle ni dans aucune partie de l'édifice autre que les foyers et cafés ; 5° de tourner le dos à la scène pendant la représentation et de s'asseoir sur les bords des loges, baignoires, premières et secondes galeries ou les cloisons de séparation des diverses places, de l'orchestre, etc. ; 6° de parler haut, de se promener dans les couloirs lorsque les acteurs sont en scène ; 7° de troubler la représentation, soit par des cris ou des sifflets, soit par tout autre moyen ; 8° de jeter quoi que ce soit sur les acteurs ou les spectateurs ; 9° d'encombrer les couloirs et passages au moyen de chaises ou de tabourets ; 10° de franchir les séparations existant entre les différentes places ; 11° de prendre une place autre que celle indiquée par le billet, sans avoir payé la différence de prix entre les deux places ; 12° de chanter, proférer des cris ou clameurs pendant les entr'actes ; 13° de frapper sur les planches, sièges ou cloisons avec des cannes ou bâtons.

Article 14. — Les hommes devront se découvrir lorsque le rideau sera levé.

Article 15. — Les personnes qui occupent des places non numérotées devront, si elles désirent les conserver pendant toute la durée du spectacle, y placer, en cas de sortie, pendant les entr'actes, un objet apparent. Les places numérotées qui ne portent aucun signe indiquant qu'elles sont louées appartiennent au premier occupant. Il est défendu, aux ouvreuses et autres personnes employées à l'intérieur du théâtre, de réserver des places non numérotées.

Ecole Nationale des Arts Industriels. — On nous communique la note suivante :

L'Administration de l'Ecole prévient le public que la Bibliographie des sciences et de l'Industrie » sera déposé mensuellement à la bibliothèque de l'Ecole et tenu à la disposition.

Les grèves. — La situation des grèves n'a pas changé, dans la journée de mercredi, pas plus au peignage de MM. Alfred Motte et Cie, rue d'Avelghem, qu'à la filature de MM. Etienne Motte et Cie, rue d'Alger. Comme nous l'avons dit, hier, on va pourvoir dans cette dernière usine, au remplacement des petits rattacheurs en grève. Un incident s'est produit jeudi, à la rentrée de une heure et demie, dans le tissage de Mme veuve Delattre et Cie, rue Nain. On vient de monter dans cet établissement un nouvel article d'armures sur les métiers Jacquart. Les ouvriers ayant réclamé une augmentation de trois quarts de centime sur cet article, on ne put faire droit aussitôt à leur demande, les patrons étant absents. Sur ce ils quittèrent l'atelier au nombre d'une centaine. Mais cet incident fut bientôt terminé par l'arrivée des patrons qui accordèrent satisfaction à leurs ouvriers.

Une femme arrêtée pour vol. — La police a arrêté, jeudi matin, une femme qui avait commis de nombreux vols dans l'épicerie-mercerie de Mme Schènes, 227, rue des Longues-Haies. Depuis quelque temps déjà, la marchande constatait, à son grand désappointement, la disparition de marchandises de son magasin. Une surveillance fut établie et bientôt la voleuse fut découverte. C'était une soigneuse, Aurore Lefebvre, âgée de 24 ans, demeurant rue des Longues-Haies, 224.

Chaque matin, elle profitait du désarroi causé dans la boutique par l'affluence des clients, pour accomplir ses méfaits. C'est dans ces conditions qu'elle a été arrêtée, jeudi matin, à six heures, au moment où elle se disposait à sortir avec six paires de bas de laine volées. Elle a été conduite au poste du 5e arrondissement, où elle a subi un interrogatoire de M. Grimaldi, commissaire de police. Elle a ensuite été écrouée au dépôt central en attendant son transfert à la maison d'arrêt de Lille.

Un accident, rue de Ma Campagne. — Un accident s'est produit, jeudi matin à dix heures, rue de Ma Campagne. Une ménagère, Mme Sidonie Vanoverfel, sortait de la boutique d'un épicier lorsqu'elle glissa sur le trottoir. Dans sa chute elle s'est luxé le genou. Relevée par des passants, elle a été transportée chez elle, à quelques mètres de l'endroit de l'accident, et un docteur appelé aussitôt est venu donner des soins à la blessée qui devra garder la chambre une dizaine de jours.

Blessé par une ruade de cheval. — Un garde d'écurie au service de M. Joncquelle, cabaretier, rue Pierre-Motte, a reçu un coup de pied de cheval dans le bas-ventre, jeudi soir. M. le docteur Bernard, mandé immédiatement, a prodigué des soins au blessé, Charles Dubar, qui est âgé de quarante-quatre ans, et qui, peu d'instants après, a été transporté en voiture à l'Hôtel-Dieu, par les soins de son patron.

Les accidents du travail. — Un homme de peine au service de M. Henri Huyghe, menuisier, boulevard de Strasbourg, en levant un madrier, s'est blessé. M. le docteur Lepers, qui a donné les premiers soins au blessé, Camille Walmare, âgé de 33 ans, demeurant rue de l'Ommelet, cour Ferret, lui a prescrit huit jours de repos.

— Un chauffeur et un trieur de laines du peignage de l'Epeule, ont été victimes d'accidents : le premier, Emile Collens, âgé de 20 ans, demeurant rue Jeanne-d'Arc, à Croix, a été brûlé au pied droit par un charbon rouge. Le second, Henri Brocvielle, âgé de 25 ans, demeurant rue d'Avelghem, s'est blessé à l'annulaire de la main droite. Tous ont été l'objet des soins de M. le docteur Lepers, qui leur a prescrit une vingtaine de jours de repos.

— Un bâcleur de la filature de M. Motte-Bossut fils, Maurice Thondt, âgé de 13 ans, demeurant rue des Longues-Haies, a été blessé au médius de la main droite. Vingt jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Picquet.

— Elisa Prayez, bobineuse, âgée de 18 ans, demeurant rue Fourcroy, cité Lauwers, travaillant chez M. Toulemonde-Destombe, fabricant rue Bernard, a été coupée à l'index de la main gauche par son métier. M. le docteur Corcket, qui a soigné l'ouvrière, lui a ordonné huit jours de repos.

— Un bâcleur de chez MM. Motte et Blanchot a fait une chute dans l'escalier, qui lui a causé une entorse au poignet. Une quinzaine de jours de repos ont été prescrits au blessé Georges Berten, âgé de 15 ans, demeurant rue d'Antoing, cour Stalens, par M. le docteur Godefroy.

— Dans la teinturerie de MM. C. et A. Screpel, rue de la Tuilerie, l'un des ouvriers, Jules Fournier, âgé de dix-neuf ans, demeurant rue de Tourcoing, cour Carré-Houzet, s'est fait une contusion au pied gauche en tombant. M. le docteur Godefroy a examiné le blessé et lui a prescrit dix jours de repos.

— Cyrille Vandenbosch, teinturier, âgé de 20 ans, demeurant rue de Soubise, cour Saint-Jean, occupé chez M. Edmond Deschepper, est tombé en soulevant un bac et s'est contusionné la joue gauche. Il devra, d'après M. le docteur Dispa, subir un chômage de six jours.

— A la filature de M. Edouard Ferrier, rue d'Hem, l'un des fileurs, Alexis Masure, âgé de 47 ans, en tombant, s'est fait une contusion au thorax dans la région dorsale. Le blessé, qui habite rue du Tilleul, impasse Nabuchodonosor, a été l'objet des soins de M. le docteur Lepers, qui lui a prescrit huit jours de repos.

— Un tisserand de l'établissement de MM. Mulliez-Eloy fils et Manchoutas, fabricants, a reçu une navette au côté gauche. M. le docteur Lepers, qui a donné des soins au blessé, Henri Surmal, âgé de 32 ans, demeurant rue de France, lui a prescrit une dizaine de jours de repos.

— Louis Delit, âgé de 22 ans, demeurant rue du Bock, à Wattrelos, a eu le médius de la main écrasé, au cours de son travail, chez MM. Grau et Ducoulombier, constructeurs. Quinze jours de repos ont été prescrits au blessé par M. le docteur Debuchy.

— Un daubeur de la carrosserie de MM. Van Den Hende et fils, a reçu un éclat de fer sur la figure. Le blessé, Adolphe Saman, est âgé de 15 ans et demie et demeure rue de Flandre, cour Puls ; il devra subir quelques jours de repos prescrits par M. le docteur Lepoutre.

— Louis Zoutte, âgé de 42 ans, demeurant au Sapin-Vert, à Wattrelos, a reçu le pendard d'un arbre de transmission sur le pied droit. L'ouvrier, qui travaille chez MM. Meyer et Bocquillon, constructeurs, rue de Sébastopol, a été l'objet des soins de M. le docteur Lepers qui lui a prescrit vingt jours de repos.

— Victor Brisoux, âgé de 19 ans, donneur de fils, demeurant, rue du Tilleul, cour Ghestem, a eu le petit doigt de la main droite écrasé par un plateau d'ensouple, chez ses patrons, MM. Prouvost frères et Barenne, fabricants. Vingt jours de repos ont été prescrits au blessé par M. le docteur Delecouillerie.

L'ALMANACH HACHETTE est en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*.

L'Almanach Hachette est une véritable encyclopédie populaire de plus de cinq cents pages.

En voici les grandes divisions :

L'année 1900, Agenda pour 1900, L'Univers, Histoire universelle, Géographie, Littérature, Beaux-Arts; Mariage, Foyer, Notre Argent, Sciences vulgarisées, Droit usuel, Agriculture, Jeux et Sports, Paris, La vie pratique, etc., etc.

L'**Almanach Hachette** est admirablement illustré. Tout acheteur de l'Almanach Hachette a droit à de **nombreuses primes** dont plusieurs absolument **gratuites.** Il peut également prendre part à d'intéressants concours.

Demander l'**Almanach Hachette** à la librairie du *Journal de Roubaix*, 71 Grande-Rue.

Menus faits. — Une cabaretière du boulevard de Paris, Philomène V.... a été l'objet d'un rapport pour avoir occupé une servante sans certificat.

— Charles H.., cabaretier au boulevard de Paris, également, s'est vu dresser procès-verbal pour n'avoir pas inscrit un logeur sur son registre.

— Dans la journée d'hier, dix chiens errants ont été capturés et deux procès-verbaux ont été dressés à la charge des propriétaires.

Compagnie du Gaz de Roubaix. — De nouveau, nous prions nos clients de toujours indiquer, sur leurs commandes de coke, le numéro ou la grosseur qui leur convient : N° 0, grosseur d'une noix ; n° 1, grosseur de l'œuf, n° 2, grosseur de 5 à 7 centimètres, 1 fr. 40 ; coke gros ou tout venant, 1 fr. 20 ; grésillon-noisettes, 0 fr. 80; coke fin ou grenu, 0 fr. 60 l'hectolitre comble, sur la cour. 60544

Cafés riches : 3 fr. et 3 fr. 50 la liv.
Cie Havraise, 74 bis, Grande-Rue, Roubaix.

Courez toujours *où court le public ! il ne se trompe pas !*
Allez donc au beurre d'Oostcamp, rue du Bois, 13,
Le kilo 4 fr.

Croix. — *Une chute de voiture.* — Un camionneur de M. Dupuis, entrepreneur à Croix, Désiré Decarpentrie, âgé de 34 ans, conduisait un tombereau sur lequel il était monté. Soudain, il perdit l'équilibre et tomba sur le pavé, se faisant par cette chute de nombreuses contusions. Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Jénart qui l'a fait admettre à l'hôpital de Roubaix.

— *Les accidents du travail.* — Un menuisier, Elie Buysschaert, âgé de 33 ans, travaillant en ce moment pour le compte de son père dans une maison en construction, rue Kléber, s'est coupé assez grièvement à un doigt de la main gauche en maniant un outil. Il sera incapable de travailler pendant une semaine.

— Alphonse Caucheteux, 35 ans, graisseur chez MM. Holden et Cie, a eu la main droite serrée entre la poulie et la chaîne d'un métier à carder. Il en est résulté une coupure à l'index et la section complète du tendon extenseur. Un mois de repos lui sera nécessaire.

— *Le tirage de la tombola de la «Patriote».* — C'est lundi prochain, 25 décembre, qu'a lieu, à la salle des fêtes du Café du Progrès, le tirage de la tombola de la société de gymnastique *La Patriote*. A cette occasion la société offrira un brillant concert qui est fixé à 4 h. 1|2.

Les artistes engagés sont MM. *Edmond Robert*, flûtiste, 1er prix de l'Ecole nationale de Roubaix ; Louis Farvaque, hautboïste ; Dachet, monologuiste ; G. Bargibant, comique, et les membres de l'Union symphonique de Croix. Le prix d'entrée est fixé à 50 cent. et donne droit à cinq billets de tombola. Sous aucun prétexte, il ne sera pas vendu de billets aux enchères. Les gymnastes de la *Patriote* sont priés d'assister à la répétition du samedi 23 décembre et d'y rapporter les souches des carnets qui leur ont été remis.

— *Musique municipale.* — Les membres de la musique municipale sont priés de se trouver au local dimanche prochain à 4 heures du soir (heure militaire, petite tenue) pour de là se rendre au concert donné à l'école de la rue Kléber. La répétition habituelle du dimanche qui se fait à onze heures et demie du matin n'aura pas lieu.

Sailly. — *Les bohémiens.* — Jeudi après-midi, une vingtaine de bohémiens sont venus s'échouer sur le territoire de la commune. Ce sont ceux dont nous avons déjà parlé ces jours derniers et qui se trouvaient à Baisieux dès samedi dernier. Chassés de ce village, ils rentrèrent en Belgique pour être aussitôt expulsés. Revenus en France, ils campaient, mercredi aux alentours de Touffiers et le soir même ils étaient repoussés vers la frontière. Il est probable que se voyant chassés de nouveau de Belgique, ces nomades ne voulent pas, d'après les renseignements que nous avons recueillis, quitter cette région sans avoir été indemnisés de la perte d'un cheval tué à Baisieux dans des circonstances que nous avons relatées.

Jeudi soir, la gendarmerie de Lannoy, informée de leur présence à Sailly, se rendit dans ce village pour les faire partir. On sait que les habitants de nos campagnes ne voient que d'un mauvais œil la présence de ces voyageurs dans le voisinage de leurs habitations.

Touffiers. — *Un commencement d'incendie* s'est déclaré mercredi, dans la blanchisserie de M. Adolphe Vandervelde, hameau du Bon-Poste. Le personnel de la maison s'en est aperçu à temps et s'en est rendu maître en quelques instants. Les dégâts, peu importants, s'élèvent à une cinquantaine de francs et sont couverts par une assurance.

Willems. — *Une chute malheureuse.* — Un ouvrier de ferme, M. Coisne, employé chez M. Dufermont, cultivateur à Willems, hameau du Roblgeux, était occupé mardi à battre du blé en grange, quand son petit enfant, âgé de 4 ans, tomba malheureusement d'un tas de blé où il était grimpé et se fit une fracture de la cuisse. Il a reçu les soins de M. le docteur Lamothe.

Baisieux. — *La Mission.* — Les exercices de la Mission préparatoire à la fête de Noël sont suivis chaque jour à Baisieux par une assistance nombreuse et recueillie, qui se presse à l'église, particulièrement aux saluts du soir, pour entendre les prédications des Pères Averland et Duhamel, rédemptoristes. Lundi prochain, pour terminer la Mission, les offices religieux de la Noël revêtiront un caractère particulièrement solennel. Les membres de la *Jeunesse Catholique* rehausseront par leurs chants les différentes cérémonies.

— *Adjudications.* — Le 30 décembre 1899, à 2 heures du soir à la Mairie il sera procédé en présence des membres du bureau de bienfaisance et du receveur, à l'adjudication sur soumissions cachetées des fournitures de pain et de charbon pour l'année 1900. Les cahier des charges est déposé au secrétariat de la Mairie où chacun peut en prendre connaissance.

— *Soirée récréative.* — Le dimanche 24 décembre, à quatre heures et demie du soir, aura lieu, à l'école des garçons du Petit-Baisieux, une fête gratuite organisée par l'Association amicale des anciens élèves. La société s'est assuré le gracieux concours de plusieurs jeunes gens étrangers. Une distribution de gâteaux et d'objets divers sera faite à tous les garçons et filles.

Annappes. — *Une bénédiction de drapeau.* — Lundi prochain, 25 décembre, M. le comte de Montalembert, maire d'Annappes, recevra à la Mairie, avant la grand'messe, les membres de l'Association des Anciens Soldats organisée dans la commune sous la présidence de M. Schneider. Il leur remettra un drapeau qui sera ensuite béni à l'église pendant la messe solennelle de dix heures.

La musique municipale prêtera à cette fête son gracieux concours. Les anciens soldats qui désirent faire partie de ladite Association peuvent se faire inscrire, soit au siège de la société chez M. Maurice Duquesne, ou chez le secrétaire, M. E. Agache.

Enterrement du 22 décembre. — Mme Pierre Alsberghe, née Cornelie Flourent, neuf heures, église du Très-Saint-Rédempteur.